

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 2

*Objet : Avenants Marché
travaux Résidence du Lac*

Date de convocation

31 janvier 2022

Date d'affichage

31 janvier 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

10

Nombre de votants :

11

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux
Le Lundi 7 février à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, Mme Nicole ROUMAT, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Jean Pierre ANGLAS, M. Pierrick THOMAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH

M. Fernand MORA a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'avancement des travaux de l'Ehpad et la nécessité d'apporter des modifications aux travaux :

Pour le lot 2 Terrassement VRD – Voinot

- Terrassement colonnes enterrées et modification de la voirie

Montant de l'avenant n°3 : 30 322,50 €ht

Marché initial + avenant 1 et 2 : 211 241,49€ ht

Montant après avenant 3 : 241 563,99 €ht

Pour le lot 3 Gros œuvre – Pons

- renforcement trémie désenfumage, suppression poteau galerie, création local technique,

Montant de l'avenant n°4 : 11 150 € ht

Marché initial + avenant n° 1, 2 et 3 : 1 012 380,29 € ht

Montant après avenant 4 : 1 023 530,29 € ht

Pour le lot 5 Charpente bois couverture zinguerie – Alves Frères

- remplacement des descentes et gouttières endommagées et/ou abimées, le remplacement des noues en zinc et des couloirs en zinc existant,

Montant de l'avenant n°1 : 8 044,25 € ht

Marché initial : 85 262,52 € ht

Montant après avenant 1: 93 306,77 € ht

Pour le lot 7 Menuiserie alu – Verre Alu Aquitaine

- Châssis supplémentaire, modification local déchet,

Montant de l'avenant n°1 : 6 781,36 € ht

Marché initial : 130 817,86 € ht

Montant après avenant 1: 137 599,22 € ht

Pour le lot 9 Serrurerie - Poujol

- Suppression portes, modification poteaux

Montant de l'avenant n°1 : - 2 830 € ht

Marché initial : 89 0000 € ht

Montant après avenant 1: 86 170€ ht

Pour le lot 10 Menuiserie bois – Art et Bois

Mains courantes en plus-value, rajout des serrures secteur Alzheimer et moins-value suite à la suppression des stratifiés des portes des chambres du secteur Alzheimer,

Montant de l'avenant n°1 : 220,09 € ht

Marché initial : 253 802,41 € ht

Montant après avenant 1: 254 022,50€ ht

Pour le lot 11 Plâtrerie - Lagarrigue

- reprise plafond existant repris renfort bois, modification local déchet Dasri, déplacement trappe et dépose parement plafond,

Montant de l'avenant n°1 : 12 429,40 € ht

Marché initial : 297 029,16 € ht

Montant après avenant 1: 309 458,56€ ht

Pour le lot 12 Electricité – Fauché

- alimentation stores ou brise soleil, fourreaux fibre, veilleuse RDJ, fibre ensemble bâtiment

Montant de l'avenant n°1 : 33 012,47 € ht

Marché initial : 340 000 € ht

Montant après avenant 1: 373 012,47€ ht

Pour le lot 13 Plomberie – Pur et Simple

- modification équipement salle de bain, modification ou rajout de prestation EF, ECS, VMC

Montant de l'avenant n°1 : 8 990,59 € ht

Marché initial : 560 000 € ht

Montant après avenant 1: 568 990,59€ ht

Pour le lot 14 Sols scellés - Lagarrigue

- modification local déchet DASRI,,

Montant de l'avenant n°1 : 381 € ht

Marché initial : 48 143 € ht

Montant après avenant 1: 48 524 € ht

Pour le lot 19 Equipement cuisine – CS PRO

- modification local déchet DASRI, cloison isotherme et équipement cuisine

Montant de l'avenant n°1 : 1 425,96 € ht

Marché initial : 122 341,98 € ht

Montant après avenant 1: 123 767,94€ ht

Pour le lot 20 Rail transfert - SCEMED

- modification monorail,

Montant de l'avenant n°1 : 4 206 € ht

Marché initial : 83 180,34 € ht

Montant après avenant 1: 87 386,34€ ht

Monsieur le Président propose de passer les avenants correspondants.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- APPROUVE les avenants tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à les signer.

- ADOPTÉE -



Le Président

T. DELBREIL